

QUAND PAYER VOTRE LOYER ?

Les loyers sont à payer chaque mois à terme échu, c'est-à-dire en fin de mois. Vous devez donc régler vos loyers avant le dernier jour du mois écoulé avec une date limite au 5 du mois suivant (sauf en cas de prélèvement automatique).

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez contacter notre service recouvrement et accompagnement en déposant une réclamation **via votre espace locataire** ou au **05 65 53 20 20** et tapez le **choix 3**.



COMMENT RÉGLER VOTRE LOYER ?

Par chèque, à l'ordre de Lot Habitat accompagné du coupon détachable au bas de votre avis d'échéance et adressez le tout par courrier à : LOT HABITAT
23 avenue Alphonse JUIN 46000 CAHORS.



Par virement, en contactant votre banque, pour mettre en place un virement permanent du montant de votre loyer.



Par prélèvement automatique

Gagnez en tranquillité avec le prélèvement automatique. Il vous permet d'économiser les frais d'envois postaux et vous évite tout oubli ou retard dans le paiement de votre loyer. Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous pourrez choisir une date de paiement de vos loyers qui correspondra à la date de versement de vos revenus, et qui sera toujours fixée au cours du mois suivant.

Vous êtes intéressé ? contactez le 05 65 53 20 20 et tapez le choix 4 ou envoyez un mail au crc46@lot-habitat.com



En espèces

Vous pouvez régler en espèces auprès d'une agence Caisse d'Épargne du Lot muni de votre avis de loyer.

Information importante : à compter du 01/10/2024, vous ne pourrez plus payer vos loyers en espèces au siège de Lot Habitat à Cahors.






Par carte bancaire, sur notre agence virtuelle : paiement sécurisé et rapide en créant votre espace locataire en 3 clics via notre site internet www.lot-habitat.com



Lot Habitat, OPH du
département du Lot

Directeur de publication :
Agnès CHAROUSSET, Directrice Générale
Rédaction : Equipe Lot Habitat
Photos : Freepick

NOUS CONTACTER

 05 65 53 20 20
 ophlm46@lot-habitat.com
 lot-habitat.com

Le chiffre du mois

63% des locataires

ont choisi le prélèvement pour
leur tranquillité